



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 novembre 2025

Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/11/2025

Présents : M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme HUMBERT Micheline, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme BRECHET Christiane, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, M. DA SILVA Jean-Yves, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme HACCOURT Isabelle, M. MICHEAU Philippe, Mme AVRIL Anne, Mme MORANDEAU Patricia, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée, M. DUCOTE Robert

Absents avec pouvoir : M. BÉNITO-GARCIA Richard a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise, M. ROUMEGOUS Jim a donné pouvoir Mme BRECHET Christiane, Mme PARENT Vanessa a donné pouvoir à Mme HACCOURT Isabelle, Mme LE DOEUFF Anne-Marie a donné pouvoir à Mme VILMOT Christiane, M. CHARLES Loïc a donné pouvoir Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée

Absents : Mme BONNAUDET Martine, M. GAUTIER David, M. PAIN Cyril, M. LOT Rémi

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

2025-6-12 - Présentation du rapport d'activité 2024 de la communauté de communes de l'île d'Oléron et de la régie Oléron déchets

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de la Communauté de communes doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le rapport d'activité synthétise par compétences les principales réalisations de la Communauté de communes en 2024. Il doit constituer pour les conseillers communautaires un outil pour communiquer sur les actions mises en œuvre à l'échelle communautaire. Un exemplaire par conseiller municipal est transmis en mairie.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les conseillers communautaires sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande par le conseil municipal ou à la demande de ce dernier.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2024 de la communauté de communes joint en annexe.

De la même façon, Monsieur le maire présente succinctement le rapport produit par la régie Oléron déchets au titre de l'exercice 2024 remis aux conseillers avec la présente note de

synthèse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- DONNE ACTE de la présentation du rapport d'activité 2024 de la communauté de communes de l'île d'Oléron et de la régie Oléron déchets

Fait le 19 novembre 2025

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Anne Avril

Acte rendu exécutoire

Après télétransmission en S/Prefecture
Le

20 NOV. 2025

Et publication pendant 2 mois à compter
de ce jour aux lieux habituels d'affichage
ou notification

Le

20 NOV. 2025
Le Maire, Michel PARENT



Le Maire,
Michel PARENT

